

Le Nord

DE ROUBAIX-TOURCOING

A propos de la Suppression des Octrois

La question de la suppression des octrois est peut-être aussi vieille que celle de la suppression des sous-préfectures...

Chaque législateur les a condamnées au moins une fois sans qu'aucune ait jamais réussi à les faire disparaître.

Mais on nous affirme que notre actuelle Commission des Finances de la Chambre est résolue à mettre fin au régime des douanes intérieures.

Cette même commission avait déjà annoncé cette mesure pour le 31 décembre 1922 mais absorbée par l'examen du budget...

Il n'est point besoin de marquer longuement la nécessité de cette suppression.

Dans son programme général, voté à la Conférence d'Ivry (1901) et complété au Congrès de Commeny (1902) le Parti socialiste de France dénonçait déjà les impôts indirects et plus particulièrement les taxes d'octroi...

Il indiquait avec netteté toute l'iniquité d'une taxe qui a frappé d'abord plus durement l'ouvrier qu'il est chargé de famille.

Inique, cet impôt est encore vexatoire. Sa perception cause une gêne constante dans les relations entre villes voisines.

Enfin, les frais que celle-ci entraîne sont souvent très élevés. Ils sont pour Paris de 23 000 000 pour les autres villes d'une moyenne de 23 000 000...

Ce triple caractère de vexation, d'inégalité et de cherté n'a pas suffit cependant à faire disparaître l'octroi. C'est qu'en effet, cet impôt indirect est plus facile à percevoir...

Enfin, les classes dirigeantes ne le voulaient pas, car il est fallu avouer que les classes pauvres — que les familles nombreuses — apportent le plus large tribut.

Après le dernier renouvellement des Comités municipaux, les municipalités, à peine élues, furent invitées à réclamer dans un délai de quelques jours le renouvellement de leurs tarifs.

Le 12 décembre 1920, les Préfets du Nord invitait, en effet, les municipalités désignées seulement le 10 décembre, à faire connaître pour le 25 décembre, leur décision sur une question d'une particulière gravité, qui engageait l'avenir financier de la cité.

Un tarif type dont les taxes étaient encore augmentées, leur fut adressé et force leur fut faite, sans qu'ils fussent point avisés de la situation des ressources budgétaires, de maintenir un régime qui la plupart condamnaient.

Depuis, elles ont envisagé les modifications à apporter à cette situation, et les taxes de remplacement qu'elles pourraient adopter à l'expiration des contrats qui les lient avec l'Administration centrale.

Après, beaucoup d'entre elles se sont ralliées, sous l'impulsion de la décision de la Commission des Finances de la Chambre.

Les propositions de la Commission des Finances

Mais quelles sont les taxes ou les modalités d'impôts que préconise la dite Commission ?

D'abord — nous citons la circulaire du rapporteur aux maires des communes ayant un celour — une taxe sur les commerces trafiquant des denrées ou matières actuellement frappées de droits d'octroi, taxe qui devrait fournir la majeure partie des ressources cherchées.

Cette taxe correspondrait à un forfait par lequel les commerçants verseraient directement et sans frais à la caisse municipale à peu près l'équivalent de ce qu'ils ont payé à l'octroi pendant l'année 1921.

« Rapproché du chiffre d'affaires du commerçant pendant la même année, elle serait susceptible d'être révisée par périodes (tous les trois ans, par exemple), et varierait en correspondance avec le chiffre d'affaires. Pour les commerces nouveaux et établis, l'abonnement serait basé sur celui des commerces similaires et proportionné au chiffre d'affaires.

« Un tel système maintiendrait en fait les taxes d'octroi sur les denrées alimentaires et ne provoquerait aucune diminution du coût de la vie. Il ne présente point d'autre avantage que celui de réduire les frais de perception. Nous voulons plus.

« En second lieu, estime le rapporteur parlementaire, quelques centimes pourraient être ajoutés à l'impôt sur le chiffre d'affaires des commerçants de la ville, ces centimes ne devant pas tomber dans le fonds commun, mais appartenir directement au budget municipal.

« A cet impôt, très léger, en somme, tous les acheteurs contribueraient, aussi bien ceux qui n'habitent pas la ville que ceux qui y résident.

« Ce sont les dépenses que chacun fait, selon ses facultés qui s'alimenteraient. Mais les abonnements forfaitaires et les centimes ajoutés à l'impôt sur le chiffre d'affaires ne devraient pas charger les commerçants au denrées ou matières, taxes, au-delà de leurs débours actuels pour les droits d'octroi.

« C'est là une aggravation de l'impôt ridicule sur le chiffre d'affaires. D'autre part, en dépit de ce que prétendent les partisans d'une telle taxe, les familles nombreuses seraient encore les plus lourdement frappées.

« En troisième lieu, envisage la Commission des Finances, à défaut d'autres taxes locales, on pourrait concevoir, d'une part, une rédevance formant l'équivalence des droits actuellement perçus sur les fournitures consommées par les écoles, les auberges, les hôtels et qui pourraient être demandées aux propriétaires de ces locaux et d'autre part, une aggravation des droits de place des véhicules pour correspondre aux droits

RENAISSANCE SPORTIVE

Le Football, sport favori du Nord

Il s'est considérablement développé chez nous depuis la guerre et M. JOORIS nous dit les espoirs qu'il fonde en ses clubs reconstitués

Né en Angleterre, le beau-sport qu'est le football, est resté pendant longtemps l'appanage de son pays d'origine, où il est incontestablement considéré comme sport national.

Dans les plaines verdoyantes de la brumeuse Albion, les équipes de rudes athlètes se plient aux rigueurs d'un entraînement excessivement sévère pour briller dans les matches fréquents qui, comme les combats de boxe sensationnels et les réunions hippiques d'élite, attirent sur les terrains de « compétition » des foules énormes et enthousiastes.

M. Henri JOORIS, président du Comité sportif des Régions Libérées



M. Henri JOORIS, président du Comité sportif des Régions Libérées

Depuis toujours, les équipes anglaises étaient restées imbattables sur les terrains de football. Elles avaient la suprématie indéniable et gardaient jalousement leurs titres de championnes.

Importé en France, le football ne tarda pas à captiver les sportifs d'abord et ensuite les foules. La race française, alerte, vive, intelligente, paraissait rassembler toutes les qualités nécessaires à former de bons « footballeurs ».

Aussi les progrès réalisés par nos athlètes ne tardèrent-ils pas à s'affirmer comme considérables.

Aujourd'hui, les Anglais trouvent dans nos équipes les plus redoutables adversaires et le temps n'est, pas éloigné où le football, devenu sport national en France, les matches se disputent à pied d'égalité et réserveront bien des surprises aux équipes d'outre-Manche les plus réputées.

Avant la guerre

Dans notre pays du Nord, ouvert à toutes les idées nouvelles et conquis depuis longtemps déjà à la grande cause sportive, le football était déjà, avant guerre, le sport favori de la région. A ce moment cependant, l'opinion publique, ou tout au moins les gens qui s'affirment en être les mentors, considéraient les propagandistes des sports vigoureux de plein air comme des gens peu sérieux.

D'après les chiffres fournis par M. Isambert, chef du service administratif de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, à Paris, le Comité du Nord de l'U.S.F.S.A. ne groupait officiellement que 90 clubs et 11 associations scolaires et militaires.

Bien que le nombre fut relativement peu élevé, la qualité des équipes du Nord était déjà de toute première force.

En 1914, c'était, en effet, un club du Nord, l'Olympique Lillois, qui était champion de France, après avoir remporté de haute lutte le championnat de l'U.S.F.S.A.

La guerre eut pour effet de développer considérablement le football dans nos régions.

Les taxes qui paient les denrées qui y sont vendues, etc.

Ce sont encore là des taxes qui auraient pour conséquence un accroissement du prix des denrées de première nécessité.

Enfin, dans le but de faire contribuer au remplacement des taxes d'octroi les particuliers qui reçoivent directement du dehors des objets qui sont actuellement frappés, quelques centimes pourraient être ajoutés dans une proportion minimale, à la contribution personnelle mobilière.

(Mesure d'un effet certain et qui, en tout cas, ne toucherait pas uniquement ceux qu'elle vise plus particulièrement.)

Ce que réclament les municipalités

Les taxes de remplacement que propose la Commission des Finances de la Chambre nous apparaissent donc comme étant de même nature et parfois même identiques à celles que l'on veut supprimer.

Peut-on admettre que des taxes ne frappent ni l'achat ni la consommation et que de même que, pour l'octroi, ce sont surtout les familles ouvrières qui en feront les frais ?

Peut-on admettre que l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui est une cause de vie chère, chandises manufacturées, se trouve encore aggravé par la suppression de l'octroi réalisé dans de telles conditions n'est point susceptible d'améliorer les conditions de vie.

gions et nous assistons à ce moment, dans tout le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, qui constituent le domaine de la Ligue du Nord de Football Association, à une croissance énorme du nombre des clubs de football association, devenu le sport roi de la région.

Maintenant

La saison de football venant de se clore brillamment nous avons voulu connaître l'opinion de M. Jooris, président de la Ligue du Nord de Football Association, et président du Comité Sportif des Régions Libérées, sur les espoirs qu'il fonde en ses clubs reconstitués. Voici textuellement ce qu'il nous a déclaré :

« Le football nordiste a été énormément désavantagé par la guerre. Tandis que les équipes parisiennes et du Centre progressaient au contact des Anglais et de Belges, les nôtres se rouillaient et érodaient de leur valeur.

Néanmoins, les clubs se sont reconstitués avec rapidité, et la Ligue qui n'en comptait que 52 en 1920, 138 en 1921, rassemble 228 clubs en 1922, groupant 2.000 équipes et près de 25.000 pratiquants.

Dans nos clubs, on ne pratique pas seulement le football, on pratique également le rugby, l'athlétisme, le basket-ball, l'éducation physique et le cross-country.

Depuis l'armistice, nos trois grands clubs l'Olympique Lillois, le Racing Club de Roubaix et l'Union Sportive Tourquennoise, qui avaient remporté avant guerre les 14 dernières années, 7 fois le Championnat de France, ont tenté vainement de ravir la palme aux Parisiens.

Le club champion de France est le Red Star de Paris, qui groupe l'élite des joueurs parisiens, d'une agglomération énorme de plus de 5 millions d'âmes.

L'agglomération de Lille, Roubaix, Tourcoing, dans laquelle se développent nos meilleures équipes, n'en groupe qu'un peu plus de 500.000. La partie est donc quelque peu inégale.

Pourtant, l'Union Sportive Tourquennoise dans le quart de finale du Championnat de France, tint brillamment tête à Rouen, au Red Star, qui n'en triompha que par un but d'écart.

Quant à l'autre finaliste, le Stade Rennais, il ne lui fallut pas moins de deux rencontres, à Paris et à Rouen, dont l'une d'elles dura deux heures et demie, pour triompher d'un but de l'Olympique Lillois, encore celui-ci ne fut-il qu'à un coup malheureux d'un des joueurs lillois.

La lutte pour l'avenir

En bons Flamands que nous sommes, continue M. Jooris, tranchant les sourcils, nous allons reprendre le bon combat pour reconquérir la toute première place que nous occupions avant guerre.

Déjà cette année nous avons mis en échec deux des plus puissantes formations étrangères avec notre union sélectionnée de la Ligue du Nord, dont l'équipe des Zwaltuwen, la plus forte équipe de football nordiste est excellent. Parmi les 16 compétiteurs restant en ligne pour le Championnat de France, on comptait 6 clubs de la Ligue du Nord, 4 de la Ligue Parisienne et 6 des autres Ligues du Nord.

L'espoir de l'Olympique est de rencontrer à nouveau l'équipe sélectionnée de la Ligue Parisienne, qui avait déjà traité avec nous pour un match, mais qui a déclaré forfait pour des raisons sur lesquelles il vaut mieux ne pas insister pour le moment.

Nous six clubs d'élite, l'Olympique Lillois, l'Union Sportive Tourquennoise, le Racing Club de Roubaix, le Racing Club de Calais, l'Union Sportive Boulonnaise et l'Amiens Athlétique Club, sont en pleine forme.

Il ne nous reste donc qu'à nous préparer sérieusement pour les grandes luttes de la prochaine saison.

Inutile de vous dire que notre confiance en l'avenir est complète.

Les footballers du Nord reconquerront leur place, qu'ils n'ont que momentanément perdue.

Marcel POLVENT.

La Commission des Finances ne nous apporte qu'une caricature de réforme dont nous ne pouvons être dupes.

Avec la résolution du Congrès national de Commeny, nous réclamons « la liberté absolue laissée aux communes pour l'établissement des taxes de remplacement ».

En effet, le choix des taxes sera influencé par la situation économique des villes où elles devront être appliquées.

Enfin, elles devront toujours tendre à alléger les charges du travailleur pour frapper progressivement la fortune.

Nous ne devons point nous prêter à toute autre action législative qui n'aurait encore pour résultat que d'imposer sous une forme nouvelle la consommation et de maintenir sur les épaules du travailleur le lourd fardeau des charges fiscales sous lesquelles il succombe.

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord.

Dépechez-vous si vous voulez la médaille des victimes de l'invasion

Paris, 9 juin. — Une circulaire en date du 3 juin 1922, du ministre des Régions Libérées aux préfets, vient de fixer irrévocablement au 1er août 1922 la date à partir de laquelle les instances se rapportant à la médaille des victimes de l'invasion ne pourront plus être utilement formées par les personnes qui désirent bénéficier de cette distinction.

L'HEURE DE LA JUSTICE

L'Affaire Bessarabo aux Assises

Les débats d'hier furent assez mouvementés et la « Dame à la malle » commença par rejeter les témoignages défavorables pour elle et sa fille

Paris, 9 juin. — Midi 30, la salle grise de la Cour d'Assises est presque déserte.

« Nous en sommes restés hier, dit le Président au début de l'audience, aux incidents du 3 Mars 1916 ».

M. Gilbert rappelle que M. Weissmann, après la scène du 3 Mars 1916 où sa femme aurait tenté de l'étrangler, pour obtenir le retrait de l'instance en divorce déposée par sa femme, abandonnait à celle-ci une somme de 100.000 francs sur une commission de 600.000 francs qui devait lui être payée pour des terrains pétroliers.

Mme Bessarabo est impatiente de parler. Le Président calme cette vivacité. « Pas si vite, pas si vite, je finis ».

Les 100.000 francs

Mme Bessarabo explique alors que cette somme de 100.000 francs elle l'a acceptée à titre de tutrice de ses enfants, mais elle n'a jamais cru que cette affaire de pétrole pourrait réussir. Elle insiste sur ce détail : Les affaires à ce moment-là marchaient mal.

Le Président Gilbert lit une lettre de Mlle P. Jacques, conseillant à cette époque à sa mère de prendre son beau-père à la ruse.

« J'ai écrit d'autres lettres », dit d'une voix très douce Mlle Paula Jacques. « Mais vous reconnaissez celle-là ? »

« Oui je la reconnais », dit Mlle Gilbert s'efforce de prouver que Mme Bessarabo accordait au contraire une grande importance à la commission de 100.000 francs donnée par M. Weissmann et aux affaires pétrolières de son mari.

La preuve en est dans les lettres qu'elle écrivit à cette époque : « Vous avez annoncé que si la commission touchée, vous partiriez tous les quatre pour l'Argentine. Tous les quatre, c'est-à-dire vous, votre fille Paula, votre fille Lily et son enfant. Qu'avez-vous à répondre à cela ? » demande M. Gilbert.

« Que j'y croyais à ce moment-là peut-être, mais d'une façon générale, je n'y accordais pas crédit », réplique Mme Bessarabo avec le plus grand sang-froid.

Des incidents

Ma de Moro Giuffrè explique à sa manière les lettres de Mme Bessarabo. Celle-ci voyant que ces commentaires menaçaient d'être longs, s'est assise.

M. Gilbert s'oppose à la lecture d'une lettre par Ma de Moro Giuffrè et un court incident s'ensuit.

Mlle Paula Jacques, s'écrit Ma de Moro Giuffrè, je vous supplie, M. le Président, de collaborer à sa défense comme je collabore à votre justice. (Sensation.)

Mme Bessarabo veut parler encore alors le Président, d'une voix sévère : « Il est tout de même étrange que chaque fois que j'interroge la fille, ce soit la mère qui vienne répondre ».

Mlle Paula Jacques pendant cette remarque, regarde dans la salle. Elle paraît ne pas écouter, mais à une question du Président sur les témoins, elle se tourne et avec maîtrise.

« Si vous voulez, je leur répondrai quand ils seront là ».

Avant le drame

On en arrive tout doucement aux journées qui précèdent le drame et les deux

Un cadavre ligoté dans une fosse à purin

Vers dix heures du soir, les voisins de Narcisse Robert, à Giers (Loiret) étaient intrigués par des bruits de râle qui venaient d'une cave remplie de purin.

On s'empressa de sonder la fosse, d'où on retira bientôt le cadavre de M. Robert, les mains attachées.

Le malheureux, victime d'un attentat, avait succombé à l'asphyxie. C'est en vain qu'on lui prodigua des soins.

M. Robert était âgé de 70 ans.

Le suicide compliqué d'un cantonnier de Masnières

Un jeune homme de 29 ans, Octave Josse, cantonnier, demeurant digne du canal, à Masnières, vient de mettre fin à ses jours dans des circonstances particulières.

Le désespéré, que des chagrins intimes avaient poussé à cette funeste détermination, alla se tirer un coup de revolver au bord du canal de Saint-Quentin. Comme il avait eu soin préalablement de s'attacher une grosse pierre au cou, son corps fut précipité à l'eau et s'y engloutit.

femmes qui sentent venir les questions redoutables, paraissent plus nerveuses sous l'apparence froide de leur attitude.

Comme le Président dit que, suivant les témoignages de M. Weissmann, il paraît que le cadavre fut jeté dans le canal par sa femme, l'accusée proteste.

« J'ai toujours eu des locataires, mon mari à vécu comme il lui plaisait avec ses maîtresses, Mme Nollot et Mlle Casanova et la preuve qu'il n'avait pas peur de rentrer chez nous, c'est qu'il le fit ».

Mme Bessarabo explique maintenant sur le rachat de la part de commission de 100.000 fr. Son mari lui avait offert de reprendre cette part moyennant 30.000 fr. versés immédiatement.

Le Président donne lecture de pièces inscrites aux dossiers et relatives à ces tractations.

Projets de départ

Dès le début de juillet, vous préparez votre départ pour le Mexique, reprend le Président Gilbert, s'adressant à l'accusée.

« Le but de ce voyage était de mettre ordre aux affaires de la maison Jacques. Le contrat passé avec sa mère expirait à ce moment », répond Mlle Paula Jacques.

« Nous pensions partir sur l'Hudson », parce que ce bateau devait avoir du retard ».

Mme Bessarabo prend alors la parole. « Le 30 juillet, accompagnée de Georges Pelletier, j'ai fait une nouvelle démarche à la Compagnie ».

« Pourquoi questionne M. Gilbert, n'avez-vous pas payé à ce moment-là les places que vous aviez retenues ? »

« Parce que je ne savais pas si nous devrions retourner à Paris ou à mon mari viendrait-il ? je n'en savais rien ».

« Votre fille a déclaré, reprend le Président que vous n'avez pas retenu vos places parce que vous n'avez pas d'argent. Il vous manquait 1.000 francs. M. G. Pelletier lui-même a confirmé cette déposition, à cet effet, je lui ai remis des chèques pour découvrir 1.000 fr. chez M. Colmaire, homme d'affaires. Ce jour-là, 30 juillet, continua M. Gilbert, une dame de vos amies, Mme Pelletier est venue affirmer que vous lui aviez annoncé qu'il vous manquait 1.000 fr. pour partir ».

Témoignages gênants

Mais Mme Bessarabo rejette tous ces témoignages.

« Je n'aurais pas eu de peine, si j'en avais eu besoin de trouver ces 1.000 fr., répond l'accusée ».

« C'est ce qui n'est pas prouvé, rétorque M. Gilbert, mais enfin votre intention de quitter le 3, Square La Bruyère, était formelle, parce que vous priez votre femme de mariage de ne pas revenir le lendemain 31 juillet ».

« Nous pensions, en effet, partir soit pour le Mexique, soit pour Montmorency, de toutes façons, je n'avais pas besoin de ses services ».

M. Gilbert examine la dernière journée de M. Weissmann, les personnes qu'il reçut, le dîner qu'il fit avec Mlle Casanova et le rendez-vous qu'il donna à son chauffeur pour le lendemain six se retirée chez lui.

L'audience est suspendue à 2 h. 30. (VOIR LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Polgnard et Mystère

Paris, 9 juin. — Cette nuit, des gardiens de la paix ont trouvé sur le trottoir, gravement blessé d'un coup de poignard dans la région de l'oeur, le nommé Louis Dirren-gard, 33 ans, habitant boulevard Macquard. Le blessé a refusé de se faire transporter à l'hôpital et a été ramené à son domicile. Il a en outre refusé également de fournir des explications concernant sa blessure.

Le mystère de Goas-al-Ludu va-t-il enfin être éclairci ?

Brest, 9 juin. — Le mystère de Goas-al-Ludu va-t-il être éclairci en partie ? Les fermiers Picard viennent d'être avertis qu'une Parisienne qui, par une étrange coïncidence, porte elle aussi le nom de Picard, avait déclaré à la justice que la fillette inconnue de Cherbourg pourrait bien être sa petite-fille.

Cette dame Picard a fait savoir au Parquet de Châteaulin que sa fille s'était mariée à un Américain et en avait eu une fille, qui serait âgée aujourd'hui de deux ans.

La petite, brutalisée par son père, avait été confiée à Mme Picard, sa grand-mère, mais l'Américain vint la reprendre vers la fin du mois dernier. Depuis, Mme Picard n'a plus eu de nouvelles ni du ménage, ni de l'enfant. Elle suppose que sa fille, qui était enceinte, est morte en couches et que l'Américain est retourné dans son pays, après avoir abandonné sa fille à Cherbourg.

Mme Picard se dit prête à venir à Goas-al-Ludu voir si la fillette au jupon sourie, est sa petite-fille. Le signalement qu'elle fournit correspondrait à celui de la pseudo-Pauline.

Une affreuse erreur judiciaire

Après trente ans de souffrances un innocent est réhabilité

Toulon, 9 juin. — Il y a plus de trente ans, la cour d'assises du Var condamna Benjamin Reynier aux travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire et viol sur une jeune bergère. C'était une affreuse erreur judiciaire !

L'affaire fit grand bruit dans la presse parisienne et la presse de province; les amis du condamné s'attachèrent à démontrer son innocence et grâce à une vive campagne qui fut menée, l'opinion fut en 1892, entièrement favorable à Benjamin Reynier.

L'année suivante, l'autorité judiciaire fut émue et communa la peine de Reynier en quinze années; cette mesure ne satisfais pas les amis qui s'intéressaient à cette cause et qui finirent, en 1901, par obtenir la grâce de Reynier qui allait néanmoins l'obligation pour les malheureux de séjourner dans une colonie pénitentiaire.

Ce ne fut que plusieurs années plus tard que Reynier put rentrer en France et s'installer à Saint-Cyr-sur-Mer, mais la grâce n'avait pas entraîné sa réhabilitation; son avocat, M. Louis Martin, sénateur du Var, s'employa à cette tâche et sur la plaidoirie du défenseur, la cour d'Alv prononça la réhabilitation de Benjamin Reynier.

Ce brave homme, actuellement âgé de 69 ans, obtint la réparation qui lui était due après plus de trente ans de souffrances physiques et morales.

Il convient de rappeler que M. Millerand, président de la République, eut à plaider relativement à cette affaire qui eut à l'époque, un grand retentissement, à l'occasion d'un procès de presse intenté à des journaux ayant fait campagne pour l'innocence de Benjamin Reynier.

L'éligibilité des fonctionnaires

Paris, 9 juin. — On annonce que le gouvernement prépare un texte qui interdira aux fonctionnaires de se présenter aux élections dans leur département, leur arrondissement ou leur canton.

18.822 prisonniers français sont morts en Allemagne

Paris, 9 juin. — Répondant à une question écrite de M. Bouillou-Lafont, député, M. Maginot déclare que le nombre des prisonniers de guerre français, décédés en captivité en Allemagne, est de 18.822.

Le Toulouse-Paris a déraillé

Paris, 9 juin. — La Compagnie des chemins de fer d'Orléans nous communique la note suivante :

« Trois voitures du train express 66, venant de Toulouse, ont déraillé sur un diagonal, entre les stations Saint-Michel et Raze d'Orsay. »

Deux voyageurs sont blessés. On ne prévoit pas de voie unique avant midi.

La circulation normale sera rétablie entre deux et trois heures. Cet accident a causé des dégâts matériels mais pas d'accident de personnes ».

Mort du général Battet originaire de Maubeuge

Paris, 9 juin. — On annonce la mort, à l'âge de 67 ans, en son domicile, du général de brigade Battet, du cadre de réserve.

Il était né à Maubeuge et l'inhumation aura lieu au Mans.

Découverte d'une entreprise d'avortements à Toulouse

Toulouse, 9 juin. — Un inspecteur de la brigade mobile d'Angers ayant acquis la certitude que une jeune fille de 18 ans, journalière à Mayat (Sarthe) enceinte depuis huit mois, était venue à Toulouse sur les conseils de son amant, pour se faire avorter, prévint aussitôt la brigade mobile de Toulouse.

Celle-ci, après enquête, a découvert une sorte d'entreprise commerciale organisée ayant pour but l'avortement. Six arrestations ont été opérées cette nuit : celle de la sage-femme, Eva Barrau ; de sa bonne, Mélanie Chappelle ; de deux autres femmes et de l'amant de l'une d'elles. De nouvelles arrestations seraient imminentes.

L'enquête a révélé que de nombreux fœtus auraient été jetés dans la Garonne ou dans le canal du Midi, et que d'autres seraient été brûlés dans des cuisinières.

Un escroc facétieux

Amiens, 9 juin. — La police mobile a arrêté Louis O'Brien, âgé de 24 ans, sujet irlandais, demeurant chez un parent, 54, rue d'Assas, à Paris.

Se disant inspecteur de police, O'Brien téléphonait hier de Ham à la police mobile d'Amiens réclamant le concours de deux policiers débrouillés pour une importante affaire. Le chef de la police se fit donner des renseignements par le contrôleur général des services judiciaires sur O